

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00540

Numéro SIREN : 332 522 598

Nom ou dénomination : A.S.F. AUTOMATISME,SECURITE,FERMETURE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/027262

ASF
AUTOMATISME, SECURITE, FERMETURE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 48 783,69 €

Siège social : 46 place Nicolas Bachelier

31000 TOULOUSE

332 522 598 RCS TOULOUSE

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le trente novembre,

La société BENERIC représentée par Patrick BALLY, agissant en qualité d'associé unique de la société ASF, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Didier SALELLES de ses fonctions de Président ;
- Nomination de Monsieur Patrick BALLY en qualité de Président
- Questions diverses

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Didier SALELLES de ses fonctions de président à compter de ce jour et lui donne quitus entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- **Monsieur Patrick BALLY**
Né le 30 mai 1966 à FORT DE FRANCE (Martinique)
Demeurant 9 allée Frédéric Mistral – 31400 TOULOUSE

Le Président exercera ses fonctions dans le respect des règles légales et statutaires.

Monsieur Patrick BALLY a déclaré accepter par avance les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité lui interdisant d'exercer lesdites fonctions.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

